

Compte-rendu du conseil municipal de Saint-Martin-en-Vercors

Séance du 18 juillet 2022

Présents : Andrée Séquier, Jean Vignon, Jean-Marie Guillet, Patricia Mottin, Anaïs Idelon, Lionel Dusserre, Sandrine Bellier-Benistand, Lucie Valentin

Excusés ayant donné pouvoir : Philippe Desfeux, Jean-Christophe Dye

Délibérations du conseil

→ Location de l'appartement communal au 3^{ème} étage de l'immeuble de la Poste à partir du 1^{er} août 2022.
Voté à l'unanimité.

→ Madame le Maire informe le conseil que dans le projet d'acquisition d'un véhicule 4x4 neuf de déneigement et ses équipements, la commune doit effectuer un emprunt pour financer cet achat. Madame le Maire propose de réaliser auprès de la Caisse d'Épargne Loire-Drôme-Ardèche et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 154 700 € sur 15 ans.

Madame le Maire expose qu'il y a lieu d'effectuer également un prêt relais de 109 500 € auprès de la Caisse d'Épargne pour financer le FCTVA et l'avance des subventions pour cet achat.

Voté à l'unanimité.

→ Décision modificative N°3 du budget communal 2022.

- Augmentation de crédits en investissement : achat engin de déneigement et ses équipements.

Voté à l'unanimité.

→ La commune ne fait pas jouer son droit de préemption pour la vente des parcelles D 416 / D 417 / D 423 / D 424 / D 425 / D 443 au hameau de Tourtre.

Voté à l'unanimité.

→ La commune ne fait pas jouer son droit de préemption pour la vente de la parcelle F 68 en partie au village.

Voté à l'unanimité.

→ Madame le Maire rappelle au conseil que la commune adhère au Syndicat départemental de télévision de la Drôme dont l'objet est d'assurer l'installation, l'entretien et la gestion des émetteurs TNT sur le territoire de ses membres.

Les statuts actuels du SDVT datent de 1991, la préfecture leur a demandé de procéder aux modifications adéquates afin de tenir compte des évolutions législatives intervenues depuis 1991 et mettre les statuts en conformité avec les retraits et les adhésions de certains membres intervenus depuis cette date.

Madame le Maire indique que le conseil doit délibérer pour approuver les modifications statutaires du SDTV.

Voté à l'unanimité.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 1^{er} septembre 2022 à 20h30

Secrétaire de séance : Sandrine BELLIER-BENISTAND